

TABLEAU D. (Suite)

|                                                                                                                     |          |        |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------|----|
| Report.....                                                                                                         |          | \$4591 | 50 |
| AUTRES DÉPENSES :                                                                                                   |          |        |    |
| Voiture pour la visite des classes :                                                                                | \$ 21.24 |        |    |
| Impression de cartes d'admission :                                                                                  | 20.00    |        |    |
| Papeterie, etc., \$8.51, 1.25 et 50 :                                                                               | 10.26    |        |    |
| Clerc copiste :                                                                                                     | 75.00    | 126    | 50 |
| Dépenses totales :                                                                                                  |          | \$4718 | 00 |
| RECETTES :                                                                                                          |          |        |    |
| Du gouvernement :                                                                                                   | 5,000    |        |    |
| Des inscriptions non-remboursées :                                                                                  | 318      |        |    |
| Il reste une balance de....                                                                                         |          | 600    | 00 |
| pour payer le traitement du directeur général,<br>que le Bureau préfère laisser à la discrétion<br>du gouvernement. | \$5,318  | \$5318 | 00 |

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL.

Département de l'Instruction Publique.

Québec, 21 février 1894.

A M. le Secrétaire du Bureau d'Examineurs de Montréal.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que l'âge fixé par la loi et les règlements scolaires pour l'admission à l'examen devant les Bureaux d'Examineurs n'a pas encore été changé et que vous devrez, en conséquence, comme par le passé, exiger que tous les aspirants aux diplômes qui se présenteront pour subir l'examen à la prochaine réunion de votre bureau soient âgés d'au moins 18 ans, conformément à l'article 29 des règlements scolaires.

Cette question sera probablement réglée à la réunion du mois de mai du comité catholique ; mais il faudra se conformer

à l'ancien règlement jusqu'à ce que le Département de l'Instruction publique ait informé les Bureaux que la loi a été amendée sous ce rapport.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) GÉDÉON OUMET,

Surintendant.

Cent sixième réunion des instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Laval, tenue le 27 janvier 1894

Présents: l'honorable M. G. Ouimet, Surintendant de l'Instruction publique, M. l'abbé Th.-G. Rouleau, Principal de l'Ecole normale Laval, M. l'abbé A. Caron, Assistant-Principal, M. J. Ahern, Président de l'Association, MM. F.-X. Tous-saint et J.-B. Cloutier, anciens profes-seurs, MM. J. Prémont et C. Bouchard,